

# Comment constituer une équipe parentale lors d'une séparation hautement conflictuelle ?

Sandie Meillerais, Jean-Xavier Leroy, Alexandra Stolnicu, Justine Gaugue

DANS **DIALOGUE** 2023/2 (N° 240), PAGES 39 À 55  
ÉDITIONS ÉRÈS

ISSN 0242-8962

ISBN 9782749277554

DOI 10.3917/dia.240.0039

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-dialogue-2023-2-page-39.htm>



**CAIRN.INFO**  
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour Érès.**

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# Comment constituer une équipe parentale lors d'une séparation hautement conflictuelle ?

*Sandie Meillerais, Jean-Xavier Leroy, Alexandra Stolnicu et Justine Gaugue*

---

## Mots-clés

*Séparation conflictuelle, parentalité, couple, équipe parentale, intérêt de l'enfant, médiation, coparentalité.*

---

## Résumé

L'espace parents dans la séparation (EPS) de Mons (Belgique) est un dispositif d'accueil des parents en situation de séparation hautement conflictuelle. Le travail s'élabore autour de la réflexion commune avec les parents sur la qualité de la relation coparentale dans l'intérêt des enfants. Cet article vise à expliciter les processus et les outils utilisés dans le cadre de l'EPS. Après avoir développé les ancrages épistémologiques et le dispositif en lui-même, les auteurs proposent de montrer, au travers d'une illustration clinique, les processus en place dans la construction de « l'équipe parentale ».

---

*Sandie Meillerais, psychologue clinicienne, art-thérapeute, habilitée à la psychothérapie, assistante-doctorante, service de psychologie clinique, Université de Mons, Belgique, intervenante à l'EPS. sandie.meillerais@umons.ac.be*

*Jean-Xavier Leroy, psychologue clinicien, intervenant à l'EPS. jean-xavier.leroy@ville.mons.be*

*Alexandra Stolnicu, psychologue clinicienne, psychothérapeute, PhD, service de psychologie clinique, Université de Mons, Belgique, consultante pour l'EPS. alexandra.stolnicu@umons.ac.be*

*Justine Gaugue, psychologue clinicienne, PhD, cheffe de service de psychologie clinique, Université de Mons, Belgique, membre du comité de pilotage de l'EPS. justine.gaugue@umons.ac.be*

*Sandie Meillerais et Jean-Xavier Leroy sont les auteurs principaux de l'article, Alexandra Stolnicu a contribué à la partie « intérêt de l'enfant », Justine Gaugue a relu et apporté ses conseils.*

Cet article se veut réflexif, avec des propositions de modélisations schématiques. Il souhaite ouvrir la réflexion sur les dispositifs et processus en place dans l'aide à la coparentalité lors de séparations qualifiées de « hautement conflictuelles ». Le concept de coparentalité renvoie à la qualité de « coordination entre les adultes dans le champ parental et s'intéresse ainsi au "comment" ils se construisent, s'organisent, ainsi qu'à leur capacité de reconnaître, respecter et valoriser les rôles parentaux et les tâches de l'autre » (Liguori, 2017, p. 211).

Malgré la séparation conjugale, les parents restent théoriquement liés l'un à l'autre au travers de leurs responsabilités parentales (Adamsons et Pasley, 2006). Cependant, continuer à être parents lorsque la relation conjugale a pris fin peut constituer un des plus grands défis auxquels les parents séparés sont confrontés (Stolnicu et Hendrick, 2017).

Les interventions à l'espace parents dans la séparation (EPS) visent une amélioration de la qualité de la relation coparentale, contribuant ainsi à l'adaptation et au bien-être tant des parents que de leurs enfants. En effet, la qualité de la relation coparentale est considérée comme un facteur de protection individuel et familial après une séparation conjugale (Lamela, Figueiredo, Bastos et Feinberg, 2016).

La réflexion, pour cet article, s'axe autour d'un seul des EPS de Belgique et les auteurs sont conscients qu'elle pourrait être différente si le terrain d'étude avait été plus large.

L'EPS vise à déployer les problématiques ex-conjugales pour pouvoir permettre aux parents de penser leur propre « équipe parentale ». Les intervenants de l'EPS utilisent la dénomination « équipe parentale » et non celle de « couple parental » afin de favoriser l'idée de cohésion et de communication sans induire une connotation conjugale. L'EPS travaille donc à donner une place au conflit des parents pour que ces derniers puissent recomposer ensemble avec leurs propres compétences. Ainsi, « faire équipe » s'ancre davantage dans l'idée de bien collaborer, selon les critères et les besoins des deux parents, et ce dans l'intérêt de leur enfant.

## Ancrages épistémologiques du dispositif

L'ancrage épistémologique du dispositif fait référence à trois idées clés : l'intérêt de l'enfant ; la dynamique du conflit et la complémentarité des apports de la médiation transformative et du courant systémique.

### **L'intérêt de l'enfant : concept clé dans les interventions en situation de séparation parentale**

« La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) introduit le concept novateur de "l'intérêt de l'enfant" qui consacre l'enfant comme sujet de droit quand celui-ci n'était par le passé qu'objet de droit. [...] Dans le cadre des séparations parentales, l'intérêt de l'enfant doit être le fil rouge de tous les acteurs judiciaires » (Juston, 2014, p. 38). Agir dans l'intérêt de l'enfant dans les situations de séparation parentale peut être compris comme un processus à trois dimensions interdépendantes qui renvoient à des attitudes et comportement parentaux spécifiques : valoriser le bien-être des enfants ; encourager et soutenir le dialogue et s'intéresser au vécu des enfants ; respecter les autres figures parentales (Stolnicu et Hendrick, 2017). Malheureusement, dans les situations hautement conflictuelles, l'intérêt de l'enfant n'est pas toujours respecté, ce dernier étant fréquemment mêlé aux « combats » interparentaux et confronté à des conflits de loyauté importants (Stolnicu, De Mol, Hendrick et Gaugue, 2022). En effet, aveuglés par leur haine réciproque, les parents se trouvent parfois dans l'impossibilité de reconnaître l'immense souffrance de leurs enfants (Demby, 2009). En raison de « la souffrance liée à la séparation et [de] la haine de l'autre qui en découle et aveugle au point de faire passer le soulagement du parent avant l'intérêt de l'enfant » (Le Run, 2012, p. 61), l'enfant peut être placé dans le conflit interparental.

Dans certaines situations de séparation parentale hautement conflictuelle, le comportement des parents peut constituer une menace pour la survie ou le développement adéquat de l'enfant. Dans ce contexte, de nombreux symptômes peuvent émerger, témoignant de la souffrance des enfants concernés

(Ducommun-Nagy, 2012), tels que les troubles des conduites, du comportement et des difficultés scolaires.

### **La dynamique du conflit : quand l'ex-conjugal déborde sur le parental pour se dire**

Claire Bonnelle (2016) propose de considérer métaphoriquement le conflit comme une pelote de laine. Se pose alors la question de comment la démêler. L'auteure souligne les fonctions et particularités du conflit, comme les liens et l'histoire commune nécessaires pour être en conflit ou encore l'interrelation avec le déficit de la communication, conséquence relative au conflit. L'auteure octroie quatre dimensions au conflit : cognitive, affective, émotionnelle et comportementale. Les intervenants de l'EPS vont travailler progressivement et de façon itérative les différentes étapes du conflit vécues pour chacun des protagonistes : le conflit latent, le déclencheur, la colère, le sentiment de trahison/d'injustice, l'absence de réparation, la désignation mutuelle. Le travail va s'élaborer autour de l'explicitation, de la mise en lumière auprès des deux protagonistes de leurs besoins et de l'absence ou l'inadéquation des réponses à ces besoins, ainsi qu'autour des ressentis et de leur impact au fur et à mesure de l'histoire conjugale. Les intervenants ne vont pas aller contre le conflit et vont même parfois jusqu'à légitimer sa fonction, car il peut être nécessaire à un couple se séparant pour donner du temps au processus de séparation psychique (*ibid.*).

### **La complémentarité des apports de la médiation transformative et du courant systémique**

Les intervenants de l'EPS sont sensibilisés et travaillent selon des principes empruntés à l'approche de la médiation transformative (Bush et Folger, 2018). La médiation transformative prône une vision transformative plutôt que conciliante du conflit. En effet, l'objectif est plus de dépasser l'interaction négative et d'échapper aux effets négatifs du conflit que de trouver un accord (*ibid.*).

L'EPS s'insère dans un processus d'aide à « rompre avec le cercle vicieux de fragilisation, de déconnexion, de diabolisation et d'aliénation à la fois de

soi et de l'autre » (*ibid.*, p. 26). Aussi, le médiateur ne donne aucun conseil et s'appuie sur les compétences de chacune des personnes (Ausloos, 1995). L'objectif de l'EPS est de travailler la crise et les interactions, sans chercher à atteindre un accord car ce n'est pas le souhait ou le besoin principal des parties en litige. Ainsi, les intervenants de l'EPS élaborent avec les parents sur la forme que peuvent prendre leurs échanges plutôt que sur le fond de ces derniers. En d'autres termes, les intervenants se réfèrent à l'axiome de communication de Watzlawick « le contenu et la relation » (Watzlawick, Bavelas et Jackson, 1972).

Les intervenants utilisent également diverses techniques communicationnelles telles que le reflet, le résumé, les questions de vérification, le silence et les questions de communication circulaire. Ces différentes techniques favorisent l'accès au vécu des parents et facilitent ainsi la compréhension des aspects spécifiques de chaque situation qui bloquent les parents dans le conflit.

## **Le dispositif**

L'équipe de l'EPS de Mons est pluridisciplinaire. Elle est constituée d'avocats, d'assistants sociaux, d'éducateurs spécialisés et de psychologues. Tous se présentent comme « intervenants » de l'EPS. Ces différents professionnels sont bénévoles, détachés de leurs institutions respectives ou employés à mi-temps et interviennent en binôme.

Les parents accompagnés par l'EPS peuvent s'être adressés eux-mêmes au dispositif ou être envoyés par des acteurs du secteur judiciaire, du secteur de l'aide à la jeunesse ou des psychologues de terrain. L'aide proposée n'est soumise à aucune contrainte. Le service s'axe dans la démarche de ne fournir aucun justificatif écrit ou oral afin de sortir du système de preuves souvent délétère à la proactivité des parents et à leur investissement dans leur rôle.

Concrètement, un des parents (ou parfois les deux) contacte l'EPS. La demande est alors attribuée aléatoirement auprès d'un binôme d'intervenants. Dans notre cadre de travail en binôme, les deux intervenants collaborent depuis

des positions équivalentes et investissent alternativement des rôles (soutien, meneur, observation, métacommunication...) selon ce qui se joue dans l'« ici et maintenant ».

Le binôme reçoit le premier parent en rendez-vous individuel. Ce temps est prévu pour permettre au parent A d'expliquer sa situation concernant les raisons du suivi proposé à l'EPS et de déposer son vécu de la séparation, de prendre du recul sur ses besoins, ses émotions, sa temporalité vis-à-vis de l'histoire du couple, etc. Le binôme réalise communément une analyse de la demande (Meynckens-Fourez et Henriquet-Duhamel, 2007).

Le binôme de professionnels prête attention également à l'envoyeur afin d'ancrer les parents dans une démarche active et éclairée ainsi qu'à la demande explicite soutenue par le parent, tout en travaillant à l'émergence d'une demande implicite (Stern, 2003). En effet, les parents n'ont pas toujours conscience des raisons pour lesquelles ils sont en conflit. Puis un premier entretien similaire est réalisé avec le parent B.

Les parents sont orientés auprès de l'EPS lorsqu'ils présentent un conflit altérant leur capacité de communiquer dans l'intérêt de l'enfant. Ils se trouvent dans une impossibilité de prendre des décisions ou d'atteindre des consensus. Les parents peuvent souvent avoir l'impression, l'un et l'autre, de se trouver face à un mur. Bien souvent, ils sont pris dans une escalade conflictuelle symétrique dont il leur est très difficile de sortir seuls. En effet, ces boucles de rétroactions ont rendu l'échange impossible, la lecture de chaque acte, échange, mot, attitude étant automatiquement inférée comme attaquante ou défensive. Le binôme d'intervenants travaille durant chaque accompagnement à rétablir cette communication, en revenant sur les nœuds enkystés par la lecture du passé.

Les parents orientés par les acteurs du secteur judiciaire ont bien souvent un passé de plaintes et de recours judiciaires pour divers motifs (non-représentation d'enfants, répartition des gardes, paiement de pension, partage de frais, etc.).

Notons que, généralement orientées par les autorités compétentes, les situations rencontrées à l'EPS relèvent rarement de maltraitance ou violence judiciaire. Néanmoins, la question du vécu de violence est travaillée individuellement ou avec les deux parents. Afin de garantir un cadre sécurisé, le binôme, tout en étant conscient d'une certaine réalité contextuelle pour chaque situation, évalue constamment et de façon évolutive les « risques encourus ». De plus, la base volontaire du travail mené à l'EPS permet également aux parents, notamment pour les situations de violence, de refuser de s'inscrire dans la démarche proposée si l'un ou l'autre se sent en danger.

Après les rencontres individuelles, les intervenants proposent une rencontre tremplin, ainsi dénommée dans l'idée de favoriser le rebond afin d'aller vers un mieux. Le dispositif s'agence et se co-construit en fonction des demandes des parents, du vécu des entretiens et de l'avis professionnel des intervenants. Aussi, il n'existe pas de fréquence ou de nombre standard de rencontres pour un suivi (bien que dans les faits les séances soient assez rapprochées au début, puis plus espacées par la suite et que le nombre total de séances tremplins excède rarement six séances). Ces « entretiens tremplins » s'élaborent sur une durée d'environ une heure et demie.

Les binômes travaillent avec les parents afin de redonner une place à chacun. En effet, lors de suivis par le secteur judiciaire ou protectionnel, les parents peuvent se retrouver démunis de leur fonction et de leur place même de parents, de décideurs du quotidien de leur enfant. Ici, le binôme d'intervenants ne conseille pas les parents sur l'éducation, ne trouve pas de solution pour eux ni ne réalise de guidance, mais veille et s'assure que les deux parents puissent prendre toute décision de façon cohérente, ensemble.

Une attention particulière est accordée à l'expression des besoins et des émotions de chacun des protagonistes. Aussi, durant les entretiens, l'histoire des parents, en tant que couple conjugal, est abordée. Ainsi, il est courant de revenir sur la rencontre, les attentes, la mise en ménage, le désir d'enfant, la grossesse et l'arrivée du ou des enfants, la communication, la séparation, etc. Le binôme accompagne les parents dans l'éclairage de leur histoire, tout en

étant attentif aux divergences et aux convergences du vécu de chacun lors de ces événements. Une lecture éclairée de leur passé est ainsi effectuée, afin que chacun reconnaisse l'autre dans sa différence.

De manière générale, plusieurs thèmes sont ainsi travaillés en EPS : la parole de l'enfant, le conflit de loyauté, la communication et sa coloration au regard du vécu conjugal, la confiance entre les parents, l'intérêt de l'enfant, la cohérence parentale, etc.

Afin de faciliter la compréhension des interventions proposées à l'EPS ainsi que leur portée sur la qualité de la relation coparentale, nous allons présenter une vignette clinique reprenant une situation que nous avons rencontrée dans notre pratique. Précisons toutefois que si cette vignette clinique a été choisie pour sa qualité illustrative du processus complet mis en œuvre à l'EPS, elle n'est pas à considérer comme représentative des places et fonctions définies pour chacun des parents (cette vignette présentant des fonctions quelque peu genrées).

## Illustration clinique

Nous recevons François et Isabelle (noms d'emprunts), orientés par le Service d'aide à la jeunesse (SAJ), inquiet à propos d'actes déclarés par la maman comme violents de la part du papa sur l'un des enfants. Le SAJ, soupçonnant plutôt un conflit parental, oriente ces parents vers l'EPS. Le premier contact est avec Isabelle, fortement perturbée par la situation. François sera reçu dans un second temps. Isabelle et François sont parents de Léo (16 ans), Julie (14 ans) et Clément (12 ans). Ils ont été en couple durant treize ans et ont divorcé il y a sept ans. Le suivi de ce couple a duré environ dix mois et a traversé plusieurs moments.

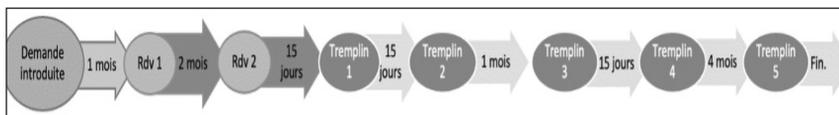


Illustration 1 : Frise chronologique des suivis pour François et Isabelle

En accord avec notre cadre de travail et le principe de confidentialité totale, rien de ce qui a été dit lors des entretiens individuels ne sera retranscrit dans cet écrit.

Cette équipe parentale a vécu une histoire forte tant comme couple que comme parents (leur deuxième enfant a eu une maladie grave). Dans leur cas, la coloration de l'histoire conjugale est venue impacter leur possibilité à co-construire en tant qu'équipe parentale. Il a été nécessaire de passer par une relecture de leur histoire et de leur séparation, pour « clôturer » cette histoire conjugale.

Trois idées clés ont été mises au travail : le poids de la parole de l'enfant, la recoloration des événements passés communs ; la redéfinition de la confiance en l'autre.

### La parole de l'enfant

La parole de l'enfant peut devenir source de conflit si elle reste sans *feedback* entre les parents. En effet, sans possibilité d'échanger, de confirmer ou d'informer dans le but de comprendre ce qui veut être dit et de se coordonner, l'enfant, traduisant avec ses mots d'enfant peut, inconsciemment, venir animer le conflit.

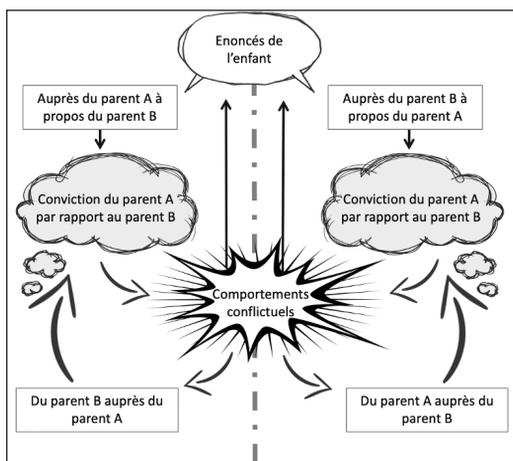


Illustration 2 : Boucle de rétroaction du processus de la parole de l'enfant dans le conflit parental

La boucle de rétroaction modélisée ici peut être illustrée avec un exemple de la situation de François et Isabelle : les enfants auraient déclaré auprès de leur mère « avoir peur de la réaction de papa » concernant une demande particulière. Dans son raisonnement psychique, Isabelle a renforcé sa conviction que le papa faisait du mal aux enfants, ce qui a influencé sa manière d'être dans sa relation à lui – « Je dois protéger mes enfants ». Dans ce mouvement défensif, la maman a refusé certains éléments, par exemple de donner l'autorisation au papa de partir avec les enfants en vacances à l'étranger. François a interprété le refus de la maman comme une vengeance et une inférence<sup>1</sup> d'incompétence, renforçant alors sa croyance du manque de confiance et de mise en échec de sa fonction paternelle. Ce ressenti a influencé sa manière d'être auprès de la maman, surexposant sa capacité à être père et à refuser d'emblée tout commentaire ou aide venant de la mère.

Cette boucle de rétroaction, formant une escalade symétrique dans les interactions parentales, peut être renforcée et s'enkyster si un tiers ne vient pas questionner le récit. En effet, le travail de l'intervenant de l'EPS est de venir interroger tous les acteurs présents : « Madame, que pensez-vous que les enfants veulent dire lorsqu'ils disent qu'ils ont peur de la réaction du papa ? » ; « Monsieur, que pensez-vous que madame croit quand elle entend que les enfants disent qu'ils ont peur de votre réaction ? ». Ce procédé de communication circulaire permet d'éclairer chacun des acteurs sur les inférences des autres et, à terme, peut défaire des nœuds interactionnels et relationnels aussi nommés communément « quiproquos ».

---

1. Le terme « inférence » a été choisi par les auteurs afin de désigner les processus de pensée présents pour chacun des parents qui consistent, selon la définition du Robert (lerobert.com), en « une opération logique par laquelle on admet une proposition en vertu de sa liaison avec d'autres propositions déjà tenues pour vraies ». Autrement dit, ces processus de pensées ne se basent pas forcément sur des faits objectifs ou réels mais bien majoritairement sur des perceptions qui infirment ou confirment des représentations cognitives.

Dans cet exemple, le père a pu exprimer que les enfants souhaitent prendre des options scolaires peu « valorisées », selon lui, et avaient « peur » qu’il ne se montre déçu de leurs choix scolaires. Ce cheminement de restauration de la libre circulation de la parole doit être réamorcé auprès des deux protagonistes, principaux responsables de l’intérêt de l’enfant.

L’idée est donc de lever ou d’aller vérifier les inférences sur différents sujets. De façon générale, il a souvent été constaté que les inférences se fondent sur la base de la vie conjointe passée : « Je le sais très bien, j’ai vécu avec lui treize ans et il a toujours été ainsi ! »

La parole de l’enfant peut parfois être plus prégnante dans la croyance d’un parent que celle de l’autre parent. Cette disparité de poids peut renvoyer à un déplacement des fonctions au sein de la famille. Il arrive qu’un parent croie mot pour mot ce que lui raconte son enfant, sans accorder de crédit à la version donnée par l’autre parent. Ce phénomène peut aller jusqu’à la création d’une coalition entre un parent et son enfant – contre l’autre parent. Ce phénomène de « conflit de loyauté » est délétère pour chacun, parents comme enfants, puisque les places et les fonctions ne sont plus respectées dans les rôles de chacun.

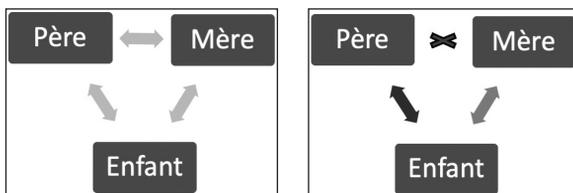


Illustration 3 : Schématisation des fonctions au sein de l’équipe parentale

### **La recoloration des événements passés communs**

Cette équipe parentale accompagnée a pu expliquer un passé commun tumultueux, dans lequel les complications de santé d’un des enfants ont entraîné des crises conjugales. À la naissance de cet enfant, Isabelle a arrêté de travailler pour s’en occuper à temps plein et être à son chevet. Durant les entretiens, elle répétera plusieurs fois : « Mes enfants sont ma priorité. »

La technique du questionnement circulaire mettra ainsi en évidence qu'elle percevait François comme bien moins engagé et soucieux de ses enfants, puisque lui n'avait pas arrêté de travailler pour s'occuper d'eux. Isabelle a aussi pu exprimer sa solitude lors de ces épisodes émotionnellement choquants et stressants. François, de son côté, a pu verbaliser qu'il s'interdisait de tomber ou de montrer sa douleur auprès d'elle afin de ne pas ajouter un poids supplémentaire à la souffrance de sa femme. À l'époque, il a voulu être et agir en tant que soutien pour elle et la famille. Il a pu ainsi souligner que, dans ses valeurs familiales et dans son fonctionnement interne, il était de son devoir de père de « faire bouillir la marmite pour toute sa famille ».

L'un et l'autre ont donc pu prendre connaissance du vécu de l'autre parent et entendre les difficultés mutuelles. Les inférences et les représentations du vécu d'autrui ont ainsi été remaniées, décalées et recolorées selon le vécu propre de la personne concernée. En effet, même si un événement est vécu de façon commune, chaque protagoniste en fera une lecture individuelle, au regard de ses propres représentations, seuils, perceptions, etc. Cette différence de vécu et d'ajustement dans le fonctionnement de chacun peut souvent devenir source de conflit entre des ex-conjoints, chacun reprochant à l'autre de ne pas agir comme lui l'aurait voulu.

### **Redéfinir la confiance en l'autre**

L'équipe parentale, dans sa capacité à collaborer en tant que parents, peut être abîmée par des conflits d'ordre conjugal. Prenons pour exemple la question essentielle de la confiance. Pour beaucoup de parents accompagnés au sein de l'EPS, celle-ci est un point sensible. Les ex-conjoints, trompés dans leurs espoirs, leurs attentes, leur impression de se comprendre, estiment ne plus avoir confiance en l'autre. Or, afin de « jouer dans la même équipe », il est nécessaire de pouvoir se reposer sur les compétences des autres protagonistes et de « faire confiance » dans les capacités de l'autre.

Tout au long de l'accompagnement, les intervenants de l'EPS peuvent être amenés à utiliser des exemplifications, des métaphores ou encore des objets

médiateurs pour décaler, offrir un autre regard auprès des parents parfois « coincés » dans des termes ou représentations trop colorées négativement.

« Faire confiance » peut s'illustrer de bien des manières. Dans la situation clinique qui nous occupe, la maman avait souligné qu'elle avait du mal à « faire confiance » au papa et qu'elle-même donnait la priorité aux dires des enfants. Au sein de l'EPS, nous avons pu déployer cette pensée, sans jugement, et voir où elle prenait sa source et comment elle a pu s'élaborer au cours de son histoire. Nous pouvons parfois remonter d'une génération afin de comprendre quels modèles de parentalité et d'attachement les parents ont développés eux-mêmes, vis-à-vis de leur vécu familial. Isabelle a notamment pu exprimer son vécu douloureux d'enfant de parents séparés se renvoyant les responsabilités sans vouloir assumer les enfants dans une « nouvelle vie ». Aussi, une fois maman, s'est-elle donné pour mission de toujours faire passer ses enfants avant tout le reste ; elle estimait, de façon implicite, que le papa devait faire pareil. Lors des échanges, François affirmait qu'il en allait de même avec sa conception de la parentalité. Or, Isabelle s'évertuait à souligner l'incongruence, propre à sa perception, entre le discours et les actes de François au quotidien. Cette inférence ne permettait donc pas de donner du crédit aux paroles de François.

Cet état de pensée venait ainsi discréditer toute parole de François auprès d'Isabelle, celui-ci se retrouvant ainsi acculé à l'injonction de devoir « faire ses preuves » auprès de la maman tout en étant disqualifié. Ce mécanisme semblable à une double contrainte vient bien souvent complexifier les processus à l'œuvre au sein des interactions conflictuelles en les alimentant.

Avec l'accord des parents, nous avons pu remonter aux blessures involontaires ou défensives infligées à autrui tout au long de leur histoire conjugale qui impactent les visions des protagonistes. Il s'avère que, lors de la grossesse de leur premier enfant dont la conception avait été périlleuse, Isabelle, alitée, se sentait très seule. François travaillait beaucoup pour compenser la perte de revenu liée à l'arrêt maladie de sa femme. Parallèlement, il subissait

de fortes pressions à son travail mais, par souci de ménager sa femme, ne partageait que très peu son vécu de souffrance professionnelle.

Le terme approchant, en raison des pressions évoquées précédemment, François aurait demandé des renseignements concernant le déclenchement potentiel de l'accouchement. Isabelle se serait alors emportée, comprenant cette demande comme une manière de faire passer sa vie professionnelle avant l'accueil du futur enfant dans la famille. L'élaboration psychique et verbale pour parvenir à cet événement clé, ancré et enkysté dans l'histoire de l'équipe parentale, a nécessité quasiment toute une séance auprès des parents. Une fois cet élément abordé, chacun des parents a pu souligner son point de vue tout en acceptant d'entendre le point de vue de l'autre. Cette séance a été très vive en émotions. La mère a confié la lourdeur du poids qu'elle avait la sensation de porter seule depuis des années. Le père, lui, a exprimé sa désolation de ne pas avoir su dire non à son patron et de ne pas avoir partagé ses souffrances professionnelles. Le quiproquo a ainsi pu être levé...

### **Retour d'une cohérence et d'une homéostasie fonctionnelle**

Cet accompagnement s'est clôturé au sein de l'EPS lorsque la cohérence et un fonctionnement sans « grain dans les rouages » ont pu s'élaborer pour les deux parents. Notons que les parents ont pu eux-mêmes verbaliser qu'ils ont trouvé un nouvel équilibre. Au sein de l'EPS, c'est l'équipe parentale qui décide, en accord, du moment de la fin du suivi. Cet arrêt s'élabore lorsque les parents se sentent suffisamment ancrés mutuellement dans leur rôle, leur place et leur fonction au sein de l'équipe parentale. Ils ont suffisamment confiance en l'autre pour n'avoir plus besoin de tiers dans leur équipe pour réapprendre à fonctionner.

Il est possible de constater que les parents sont alors remobilisés dans le partage de leurs compétences – « Malgré qui est l'autre, c'est avec lui que je suis parent. » On peut visualiser l'image des rouages d'un système débarassé des grains de sable qui l'encombraient qui auraient été huilés pour fonctionner avec bien moins de crissements.

Dans le discours des parents accompagnés, l'échange autour de la parole de l'enfant est devenue bien plus libre. Les parents peuvent se relater l'un à l'autre des éléments de leur vie quotidienne de parents. La parole de l'enfant est remise à sa juste place d'enfant et les parents peuvent se coordonner et mettre de la distance, à deux, par rapport aux propos des enfants. Chacun des parents a donc pu accepter l'autre parent dans son altérité tout en percevant l'intérêt potentiel d'une certaine complémentarité dans l'éducation des enfants. De plus, le papa dit qu'il fait maintenant plus attention à être doux, tendre et à proposer des activités plus « cools » et la maman explique qu'elle aussi peut désormais mettre des limites lorsque la situation l'exige. Ainsi, en prenant en considération les différences, ils sont parvenus à énoncer leur capacité à « s'approprier » des fonctionnements opérants pour l'autre et à les appliquer dans leur quotidien avec les enfants.

De manière assez courante, lorsque les relations sont plus apaisées, les parents acceptent de reconsidérer l'autre pour ce qu'il a été : un partenaire d'un temps de vie. Cela peut se voir dans la dénomination de l'autre ; les « monsieur » et « madame » sont délaissés au profit des prénoms, plus personnels.

## **Conclusion**

L'accès à la coparentalité en tant que parents séparés demande du temps, un travail de réorganisation psychique de l'histoire mythique de l'ex-couple et une « décoloration » (au sens de porter un regard apaisé) des relations conflictuelles qui parfois ne peut se réaliser sans l'aide d'un tiers. L'EPS prend sa place entre le monde de la médiation et le monde de la justice, offrant la possibilité aux parents de retrouver leur juste place, tout cela dans l'intérêt de l'enfant.

Bien évidemment, tous les processus à l'œuvre n'ont pu être abordés dans cet article. La lecture systémique des processus relationnels en jeu lors de ces accompagnements soulève de multiples réflexions. Nous espérons

que cet article pourra constituer une des nombreuses pierres nécessaires à l'édifice de travaux sur la coparentalité et que plusieurs étayages réflexifs pourront émerger par la suite.

Différents éléments pourront être abordés tels que les effets de la recomposition familiale lors des situations post-séparation ; les dénominations de « pervers narcissique » ou de « folle hystérique » souvent présentées par les parents ; l'effet de l'histoire de la famille d'origine de chacun ; les différents styles d'attachement dans le choix de conjoints ou encore les mythes conjugaux et parentaux, etc. Une réflexion pourrait également être menée concernant les ancrages psychodynamiques ; les interprétations et la communication dans le binôme de professionnels ; les processus transférentiels et contre-transférentiels en jeu, etc.

Au regard des mutations contemporaines qu'expérimentent les familles actuelles, il semble essentiel de prendre le temps de réfléchir : « Plus les familles sont fragiles et changeantes, plus il est utile de les appréhender dans leurs trajectoires évolutives, jalonnées de moments critiques pour l'équilibre des liens » (Dupont, 2022).

## Bibliographie

- ADAMSONS, K. ; PASLEY, K. 2006. « Coparenting following divorce and relationship dissolution », dans M. Fine et J. Harvey (sous la direction de), *Handbook of Divorce and Relationship Dissolution*, New York, Routledge, 241-259.
- AUSLOOS, G. 1995. *La compétence des familles : Temps, chaos, processus*, Toulouse, érès.
- BONNELLE, C. 2016. *La dynamique du conflit*, Toulouse, érès.
- BUSH, R. A. B. ; FOLGER, J. P. 2018. *La médiation transformative : Une approche non directive du conflit*, Toulouse, érès.
- DEMBY, S. 2009. « Interparent hatred and its impact on parenting: Assessment in forensic custody evaluations », *Psychoanalytic Inquiry*, 29, 477-490.
- DUCOMMUN-NAGY, C. 2012. « Comprendre les loyautés familiales à travers l'œuvre d'Ivan Boszormenyi-Nagy », *Enfances & Psy*, 56, 3, 15-25.
- DUPONT, S. 2022. *Le cycle de vie des familles contemporaines*, Toulouse, érès.

- JUSTON, M. 2014. « Audition et intérêt supérieur de l'enfant dans le contentieux familial », *Journal du droit des jeunes*, 338-339, 38.
- LAMELA, D. ; FIGUEIREDO, B. ; BASTOS, A. ; FEINBERG, M. 2016. « Typologies of post-divorce coparenting and parental well-being », *Parenting Quality and Children's Psychological Adjustment*, 47, 5, 716-28.
- LE RUN, J. 2012. « Les séparations conflictuelles : du conflit parental au conflit de loyauté », *Enfances & Psy*, 56, 3, 57-69.
- LIGUORI, M. 2017. « Espace coparental et mécanismes de triangulation dans les familles adolescentes », *Thérapie familiale*, 38, 2, 203-224.
- MEYNCKENS-FOUREZ, M. ; HENRIQUET-DUHAMEL, M.-C. 2007. *Dans le dédale des thérapies familiales*, Toulouse, érès.
- STERN, D. 2003. « L'entrelacs de l'implicite et de l'explicite », dans *Le moment présent en psychothérapie : un monde dans un grain de sable*, Paris, Odile Jacob, 220-229.
- STOLNICU, A. ; HENDRICK, S. 2017. « Vers une coparentalité satisfaisante après la séparation conjugale », *Thérapie familiale*, 38, 415-435.
- STOLNICU, A. ; DE MOL, J. ; HENDRICK, S. ; GAUGUE, J. 2022. « Healing the separation in high-conflict postdivorce co-parenting », *Frontiers in Psychology*, 13, 913447, <https://doi.org/10.3389/fpsyg.2022.913447>.
- WATZLAWICK, P. ; BAVELAS, J. B. ; JACKSON, D. D. 1972. *Une logique de la communication*, Paris, Le Seuil.

---

## How to build a parental team during a high-conflict divorce?

---

### Keywords

*Conflictual separation, parenthood, couple, parental team, interests of the child, mediation, co-parenthood.*

---

### Abstract

The Espace Parents dans la Séparation (EPS) in the Belgian city of Mons is a reception centre for parents in situations of high-conflict divorce. The work focuses on joint reflection with the parents on the quality of the co-parental relationship in the interests of the children and seeks to explain the processes and tools used in the EPS context. Having described the epistemological roots and the provision itself, the authors provide a clinical example to illustrate the provisions and processes deployed to further construction of the "parental team".